

BASF
The Chemical Company

FASTIME® (grape)

DMM
DIMETHOMORPHE

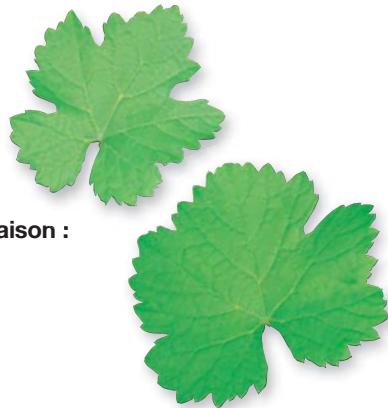
L'anti-mildiou à base de Diméthomorphe



In Vino Veritas

Tôt et fort contre le Mildiou

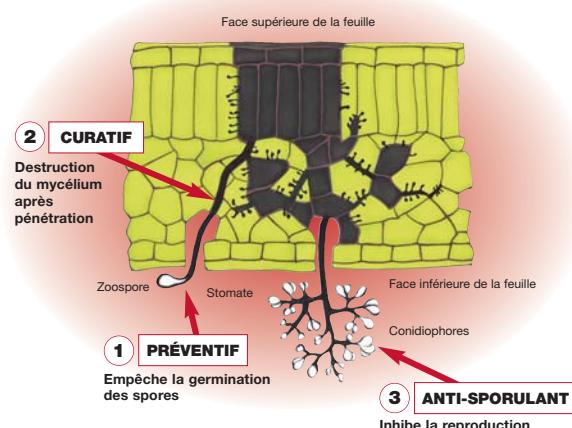
- Quels que soient les produits utilisés, lutter préventivement c'est la meilleure manière d'appliquer les traitements pour maîtriser le mildiou.
- Mais, certains facteurs peuvent contrarier cette stratégie notamment en début de saison :
 - Difficulté de définir précisément la date des contaminations primaires.
 - Difficulté d'intervention liée aux conditions climatiques printanières.
 - Tendance à retarder la date de la 1^{ère} intervention depuis quelques années.



Avec DMM, partir sur une base solide !

- Parce que le 1^{er} traitement n'est pas toujours réalisé en préventif, le choix du produit d'attaque devient alors un enjeu pour la réussite du programme.
- Choisir le triple mode d'action du DMM : PRÉVENTIF, CURATIF et ANTI-SPORULANT permet :
 - La gestion des contaminations prévues par les systèmes d'avertissement.
 - La gestion des contaminations récentes qui n'auraient pas été détectées ou qui n'ont pas pu être anticipées*.

(*): Le DMM permet le rattrapage de contaminations récentes (moins de 2 jours). Il convient donc de ne pas différer son application.



Des caractéristiques adaptées au début de saison

- Le DMM est à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie.
- Le DMM est un diffusant. Il pénètre puis se redistribue dans les tissus du végétal traité.
- Les organes traités sont protégés au cours de leur croissance (diffusion acropéatale).
- Le DMM est translaminaire (les feuilles traitées face supérieure sont protégées également sur la face inférieure, et inversement).

La répartition de la molécule est équilibrée dans le végétal.



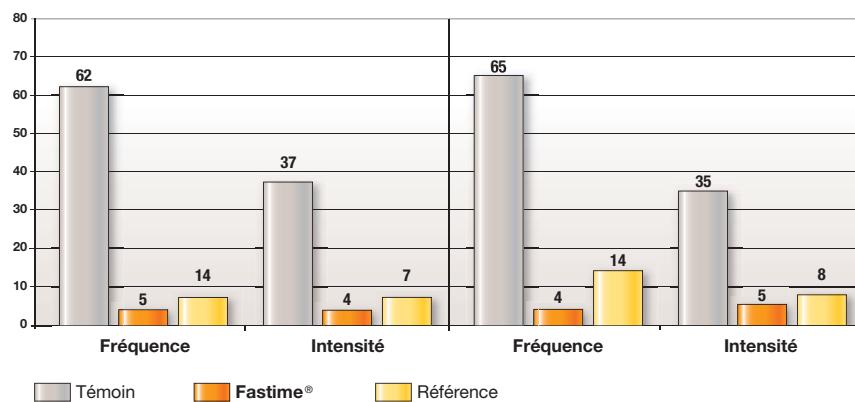
PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

L'anti-mildiou à base de Diméthomorphe



Fastime® tôt et fort pour nettoyer le mildiou

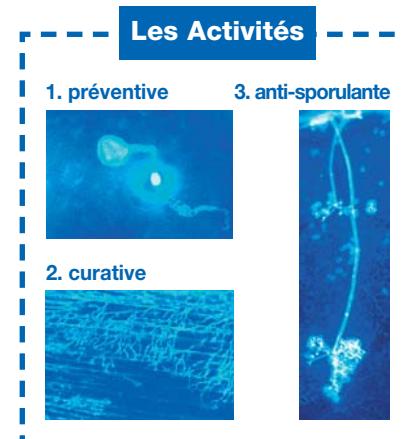
Dès les premiers risques mildiou, Fastime® permet de bloquer différents cycles qui ont démarré pour reprendre le contrôle de la maladie. Démarrer tôt et fort avec du Fastime®, c'est commencer son programme sur une base solide.



12 essais BASF - Fr, It, De, Hu, Pt, Es

Essais réalisés entre 2002 et 2004 - Notation réalisée après 2 à 4 applications* de Fastime® appliquées en début de saison, à cadence 10-12 jours.

(*): Ne pas dépasser 3 applications pour l'ensemble de la famille des dérivés de l'acide cinnamique.



DRAFT/IGF/GEST/107/R, B 400 489 142 RCS Lyon - Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Édition de novembre 2007 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès de n'Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Crédits photos : Noël Bouchut - BASF.

Comment utiliser Fastime® ?

- Préférentiellement en préventif, dès apparition du risque mildiou, en début de saison, Fastime® sera appliqué à cadence de 10-12 jours (jusqu'à la floraison).
- Fastime® peut également s'utiliser à la cadence de 12 à 14 jours dès la floraison, et jusqu'à 28 jours avant récolte.
La cadence de traitement doit être adaptée au développement de la végétation et à la pression de la maladie.



La qualité des vins et alcools se prépare dès le début de saison.

- **Fastime® ne perturbe pas les processus de vinification et de distillation.**
- **Fastime® est exportable vers les USA.**

Fiche d'identité

Fastime® : Marque déposée BASF

Autorisation de vente n° : 9900398

Composition : 11,3 % de diméthomorphe + 60 % de folpel

Formulation : granulés dispersables

Conditionnement : bidon de 4 kg

Usage et dose autorisés :

- vigne : mildiou : 2 kg/ha

Classement Toxicologique :

- Xn : nocif
- R40 : effet cancérogène suspecté ; preuves insuffisantes
- R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- Aqua : dangereux pour les organismes aquatiques

Délai d'emploi avant récolte : 28 jours

Sur raisin de table, ne pas dépasser le stade nouaison

Limite maximale de résidus :

- DMM : raisin : 2 ppm – vin : 1 ppm
- Folpel : raisin de cuve : 10 ppm – vin : 0,05 ppm
– raisin de table : 0,02 ppm

ZNT : respecter une zone non traitée de 5 m par rapport au plan d'eau (cf arrêté du 12/09/06)

Délai de rentrée : 48 heures (cf arrêté du 12/09/06)

Protection utilisateur : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

BASF Agro S.A.S. - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex - Tél. 04 72 32 45 45

Retrouvez l'ensemble de nos informations produits sur : www.bASF-agro.fr **N°Azur 0 810 02 30 33**

PRIX APPEL LOCAL

DATE : _____ BAT N° : _____

DURÉE D'ORGANISATION

DURÉE D'ORGANISATION